

THÈME 2

Les Services Publics et leurs agents

La mise en œuvre concrète des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité constitue l'objectif permanent de toute organisation sociale visant à l'épanouissement de tous les êtres humains. Les services publics, entendus comme des dispositifs mettant à la disposition du plus grand nombre des biens essentiels qui ne peuvent être pris en charge par les intérêts privés, constituent des outils décisifs et des facteurs essentiels de cohésion.

Garantir l'accès à ces droits et leur plein exercice, quels que soient l'âge, le sexe, l'origine, la situation sociale et l'implantation géographique implique l'activité efficace d'un vaste secteur de Services et de Biens Publics dont le rôle et le champ d'intervention doivent être clairement définis par la Loi et démocratiquement contrôlés. Les services publics doivent reposer sur une véritable démocratie sociale, ils en constituent en retour un des éléments moteurs.

C'est la qualité de toute notre vie quotidienne qui est concernée : **les Équipements de la petite enfance, l'Éducation (y compris la formation tout au long de la vie), les Services aux personnes âgées, handicapées, la Santé, l'Emploi, la Justice, la Sécurité, les Communications, la Poste, les Transports, l'Énergie, l'Eau, le Logement, la Culture, la Recherche,...**

Un des leviers fondamentaux de l'offensive néo-libérale est la mise en concurrence des états, des travailleurs, des régimes fiscaux et sociaux. Livrés à la mondialisation et soumis aux règles de la compétitivité les États se désengagent et réduisent les dépenses publiques.

Cela passe, en France, par l'ouverture à la concurrence dans les services marchands, la privatisation des secteurs qui s'avèrent rentables et la mise en œuvre des différents outils de la « réforme » de l'état. La conséquence en est un affaiblissement général de ses capacités à assurer ses obligations de représentant de l'Intérêt général, d'acteur déterminant dans la vie de la Nation, de réducteur des inégalités entre les citoyens et entre les territoires. Cette politique libérale se traduit par l'approfondissement de fractures sociales, souvent ethniquement marquées. Face aux conséquences sociales de ce rétrécissement de ses dimensions sociales l'état développe ses capacités de contrôle social et de répression. Pour une partie de la population – et en particulier de sa jeunesse - le « modèle républicain » ne fonctionne plus la conduisant même à se retourner contre des services publics incapables d'assurer leurs missions, comme on l'a vu lors des émeutes de novembre 2005. Trop souvent réduites à la résistance, les organisations syndicales peinent à convaincre qu'au delà des défenses statutaires légitimes ce sont bien les missions qu'elles promeuvent avant tout.

La décentralisation a été en général pour l'état un moyen de se défaire sur les collectivités territoriales de ses missions. Face à ce qui est ressentie parfois comme une représentation nationale loin des réalités locales, la proximité des élus départementaux et régionaux est souvent vécue comme une garantie supplémentaire, de meilleure prise en compte des besoins. S'appuyant sur les carences de l'État certains élus proposent de traduire en France l'Europe des « grandes régions » et réclament une « véritable » décentralisation et la mort de « l'état jacobin » au risque évident de laisser les inégalités territoriales jouer à plein.

La mise en œuvre des SP passe par des personnels formés, indépendants et disponibles. C'est le sens du statut dans la fonction publique. Si la France a mieux que d'autres, pour l'instant, résisté, sans l'arrêter, à la vague de libéralisation c'est sans nul doute en partie grâce à la place qu'occupent encore l'État, les fonctions publiques et le statut des fonctionnaires. Les gouvernements n'ont cessé de remettre en cause les statuts présentés comme des rigidités insupportables. Il nous faut donc reprendre les fondements de ces fonctions publiques dont le rapport Pochard lui-même, avant de les attaquer déclarait « *Le statut de la fonction publique a permis que se constitue en France une fonction publique intègre, professionnelle et impartiale, aussi bien au service de l'État que des*

47 *collectivités territoriales et des établissements publics.* » Fonctions publiques qui attirent largement
48 les jeunes et leurs familles mais qui vont être confrontées dans les années qui viennent à une grave
49 crise de recrutement. Statuts attaqués de front ou de biais (notamment par le développement de la
50 précarité et les techniques managériales) qu'il nous faut refonder en lien avec les métiers et
51 l'aspiration des personnels à plus de mobilité et d'épanouissement dans leur travail.

52 **AU SERVICE DES DROITS, PARTOUT ET POUR TOUS**

53 **1. La concurrence libre et non faussée...**

54 **1.1.** Les politiques libérales mises en œuvre ces dernières années, ont modifié de façon
55 importante le périmètre de l'État et les rapports entre les citoyens. Au nom de la concurrence libre et
56 non faussée la baisse du coût du travail, la diminution des dépenses publiques, la rentabilité
57 immédiate ont été érigées en dogme.

58 Les politiques publiques, délibérément ont été malmenées et la place et le rôle de l'État ont connu
59 des changements profonds. La décentralisation d'une part et la construction européenne ont
60 bousculé les mécanismes de décision publique.

61 Au niveau européen, cela s'est traduit par des privatisations totales ou partielles et l'ouverture au
62 capital d'un certain nombre de services et entreprises de réseaux (énergie, transports,
63 télécommunications, activités postales et autoroutes).

64 Le projet de loi sur l'énergie que le gouvernement soumet au parlement montre la détermination du
65 gouvernement à poursuivre dans cette logique.

66 Les conséquences de la fusion Gaz de France et l'ouverture totale des marchés dès juillet 2007 sont
67 connues : baisse des tarifs dans un premier temps au nom de la concurrence, puis augmentation des
68 tarifs du gaz et de l'électricité pour favoriser la concurrence, la perte du monopole sur un certain
69 nombre de concessions mais surtout la disparition des tarifs régulés. La péréquation tarifaire qui est
70 à la base des services publics de réseau et qui permet d'offrir un service égal à tous, et ce quel que
71 soit l'endroit du territoire sera mise à mal. L'intérêt des usagers est totalement oublié.

72 **1.2.** Parallèlement à cette ouverture à la concurrence, qui a cassé nombre de monopoles
73 publics, les politiques libérales ont réduit de façon conséquente le périmètre des missions assurées
74 par l'État.

75 Une nouvelle vague de décentralisation s'est traduite par le transfert aux collectivités territoriales de
76 missions assurées par l'État avec comme conséquences des inégalités croissantes entre les usagers et
77 les territoires. Ce sont les territoires ruraux, donc les moins rentables, qui ont été touchés de plein
78 fouet par la volonté de réduire les dépenses publiques et de rentabiliser les services : suppressions
79 de bureaux de postes, de perceptions, maternités ou hôpitaux de proximité.

80 Dans sa recherche de nouveaux financements ou d'économies ponctuelles, la contractualisation s'est
81 développée avec les collectivités territoriales ou même le privé (GIP). Certaines ont été concédées
82 au privé et de nouvelles formes de partenariat publics-privé sont apparues, notamment pour faire
83 face à des besoins de construction (prisons, hopitaux, mais aussi pour des établissements scolaires)

84 L'état confère aux associations un rôle nouveau. Pour pallier les manques de l'état, l'absence de
85 relais dans certains territoires urbains ou ruraux, la prise en compte de certains besoins, nombre
86 d'associations ont été créées. Elles ont joué un rôle important de proximité et ont été source de lien
87 social notamment vis à vis des populations les plus fragiles ou en grande difficulté. Elles ont de
88 même contribué au développement d'un maillage territorial prépondérant dans les domaines
89 sociaux, culturels et sportifs en structurant des besoins mal pris ou non pris en compte par les
90 pouvoirs publics. Aujourd'hui, non seulement l'Etat remet en cause le rôle important que ces
91 associations ont pu jouer et jouent en leur supprimant tout ou partie de leurs subventions ; mais
92 maintenant, l'Etat poursuivant son désengagement choisit d'instrumentaliser certaines associations
93 en leur déléguant des missions, que celui-ci ou les collectivités territoriales doivent assurer.

94 **1.3.** Le rôle négatif très important que les gouvernements font jouer à l'Europe depuis plus de
95 20 ans ne doit pas conduire à rejeter ce niveau.

96 Depuis le congrès de Perpignan, puis à l'occasion des débats qui se sont instaurés sur le projet de
97 traité établissant une constitution pour l'Europe, la FSU a exprimé son désaccord de fond sur la
98 définition des services publics.

99 Les services publics ne sont inscrits ni dans les valeurs, ni dans les objectifs de l'union. Jusqu'à
100 présent, seule a été reconnue lors du *traité d'Amsterdam* "la notion d'intérêt économique et général
101 (SIEG)". La FSU était de même en opposition avec le fait que pour les autorités européennes le
102 caractère privé ou public de l'opérateur n'ait aucune importance.

103 **1.4.** Par contre, la commission européenne utilise plusieurs concepts pour désigner ce que
104 nous appelons services publics.

105 Les services d'intérêt général qui désignent les activités de service marchand ou non considérées
106 d'intérêt général, ainsi que les services d'intérêt général non économique (ex : éducation).

107 Les services d'intérêt général économique et général (SIEG), qui désignent les services qui
108 correspondent à une activité économique et qui restent soumis au droit de la concurrence et qui
109 peuvent au mieux avoir un statut dérogatoire.

110 La notion de service universel, c'est-à-dire une conception libérale des services publics, qui ne fait
111 que corriger les dysfonctionnements de la libre concurrence et qui assure aux plus démunis, l'accès
112 à un service minimum.

113 C'est cette conception qui pour le moment prévaut.

114 Aucune définition claire des SIEG n'existe. Pour le moment, la commission européenne refuse de
115 rédiger, malgré les mobilisations et les interventions, un projet de directive-cadre sur les services
116 d'intérêt économique général.

117 Une reconnaissance de services publics, l'intérêt général au-dessus de la concurrence sont encore à
118 gagner.

119 **1.5.** En proposant la directive sur la libéralisation des services, dite directive Bolkestein, la
120 Commission a rompu avec la tradition communautaire de rapprochement des législations par
121 l'harmonisation pour imposer la concurrence entre les droits nationaux, un nivellement vers le bas,
122 le dumping social et fiscal. Face aux mobilisations, au niveau européen, engagées par les syndicats,
123 les associations et certains partis, face au rejet du traité européen dans lequel ce projet de directive a
124 joué un grand rôle de sensibilisation, la commission et le parlement ont commencer par reculer. Ces
125 reculs ont, en France, largement désamorcé la mobilisation sur ce terrain. Aujourd'hui le parlement
126 et la commission font machine arrière à nouveau et tentent de revenir sur les aspects les plus
127 dangereux en particulier pour les services publics. De même les débats en cours autour des
128 « services sociaux » sont extrêmement inquiétants.

129 **2. Quels besoins ?**

130 *Les champs d'intervention des services publics et la définition de leurs missions doivent tenir*
131 *compte des mutations sociales, économiques, technologiques, démographiques. Pour la FSU, la*
132 *liste des missions de service public doit faire l'objet d'un débat public associant les usagers, les*
133 *personnels et les élus. Elle ne peut se limiter au périmètre actuel.*

134 **2.1. Nouveaux besoins**

135 Des besoins sociaux peu ou mal assurés (logement, aides à la personne, médiation, petite
136 enfance...) ou de nouveaux besoins sociaux liés au vieillissement de la population représentent un
137 énorme gisement d'emplois que l'insee évalue à 800 000 emplois dans les 5 ans à venir. La liste est
138 vaste : du ménage à la garde d'enfant en passant par, —, aide aux personnes âgées ou en perte
139 d'autonomie. Ils sont actuellement assurés essentiellement sous forme associative avec quelques
140 garanties (code de l'action sociale, agrément, ...) L'enjeu financier (marché évalué à plus de 10
141 milliards d'euros) renforce la nécessité du développement, de la transformation et de la création de
142 services public qui réintègrent des missions aujourd'hui déléguées ou concédées et qui répondent à
143 de nouvelles demandes sociales (santé, petite enfance, aide à la personne...).

144 **2.2. *Un rôle essentiel dans l'aménagement territorial et la réduction des inégalités :***

145 La crise des banlieues de 2005 comme les manifestations du 5 mars 2005 à Guêret et du 19
146 novembre à Paris ont mis en évidence le fort attachement de l'opinion aux services publics mais
147 aussi l'existence d'une crise sociale dans les zones d'habitat défavorisé où se concentrent misère
148 économique, sociale et culturelle, affectant une large partie des jeunes qui y vivent. Les
149 discriminations dans le domaine de l'accès à l'emploi et au logement sont en partie liées à la
150 carence des organisations matérielles et collectives. La FSU agit pour le maintien et le
151 développement des services publics permettant à chaque citoyen d'accéder à des droits légitimes et
152 essentiels en matière d'éducation, de santé, de culture, de justice, d'emploi, de transport, d'énergie,
153 de communication ... Les services publics jouent un rôle essentiel en favorisant la cohésion sociale
154 et en participant à la réduction des inégalités sociales et culturelles ; en zone rurale, ils contribuent
155 aux politiques d'aménagement du territoire et de revitalisation des zones isolées. Ils constituent un
156 facteur de développement et de renouveau du monde rural.

157 **2.3. *La recherche***

158 Après les 1ers succès obtenus par la mobilisation massive des chercheurs, le gouvernement s'est
159 repris et mène une offensive sans précédent contre la recherche publique en France
160 Non seulement les budgets des EPST ont connus les coupes les plus sombres depuis la Libération,
161 mais, reprenant le vocabulaire des états généraux pour mieux le dénaturer il procède à une
162 transformation totale qu'il espère irréversible du système de recherche.

163 Non seulement le gouvernement ne développe pas l'emploi statutaire, mais il développe
164 massivement l'emploi précaire, sur CDD notamment en retombée des contrats ANR. Le programme
165 de Sarkozy prévoit d'ailleurs de remettre en cause le statut de «chercheur à vie », en clair le statut
166 de fonctionnaire des EPST.

167 Ces EPST eux-mêmes sont gravement menacés. Sarkozy s'est déjà prononcé pour leur suppression.
168 Dans l'intervalle, le gouvernement Villepin procède à leur dénaturation, voire leur étranglement,
169 les crédits allant massivement à l'ANR (cf. infra). Dans la pratique les EPST n'ont pratiquement
170 plus de marge de manœuvre budgétaire.

171 Etranglement au niveau de l'évaluation, ensuite. Il s'agit de remplacer les commissions du Comité
172 National de la Recherche scientifique, de l'INSERM, etc..., par des experts, nommés au coup par
173 coup par l'AER (Agence d'Evaluation de la Recherche).pour mieux faire passer les appels d'offres
174 finalisés (même si le gouvernement a du reculer en introduisant des programmes « blancs »). AER
175 plus ANR mettent en place un pilotage serré de la recherche, permettant au Ministère de se saisir de
176 tous les leviers de commande nécessaire.

177 Création des pôles de compétitivité, des pôles d'excellence, complètent le tableau. Il s'agit de
178 liquider de fait une partie non négligeable de la recherche afin de soumettre le service public à des
179 objectifs de recherche finalisés, dans le cadre d'une politique de créneaux, étroitement liés à leur
180 rentabilité économique immédiate.

181 Enfin, on ne peut pas négliger dans ces circonstances le niveau ridicule tant des salaires que des
182 promotions dans les EPST De plus le gouvernement joue la division du milieu, laissant les
183 directeurs de certains organismes (l'INSERM, notamment) instaurer des primes compensatoires
184 pour certaines catégories ce qui est tout à fait inacceptable.

185 La FSU se prononce pour l'abrogation totale du « Pacte pour la recherche », pour une loi
186 programme de l'emploi scientifique et la résorption immédiate de tous les emplois précaires. Il est
187 nécessaire d'entamer une large remobilisation conjointe enseignement supérieur et recherche, et un
188 travail de longue haleine dans le cadre des présidentielles en direction des candidats, et, surtout, de
189 l'électorat pour contrer la désinformation ambiante tant il est vrai que le problème dépasse les seuls
190 chercheurs et enseignants chercheurs

191 **2.4. *L'orientation***

192 Le mouvement de 2003 contre la décentralisation du service public d'orientation de l'Education
193 Nationale, imposée par le gouvernement, se heurtait à notre revendication d'un droit identique sur
194 tout le territoire . Concentrer entre les mains des collectivités régionales, les leviers de commande
195 de la répartition de l'offre de formation initiale et l'information et l'orientation scolaire, présentait
196 en effet de sérieux risques d'inégalités et de limitation des possibilités d'avenir des jeunes. C'est
197 pourquoi l'Éducation nationale doit conserver en son sein l'ensemble des services d'orientation et
198 d'information, avec une mission éducative forte. Un accompagnement des jeunes vers l'emploi doit
199 être développé, au même titre qu'un développement de la formation permanente tout au long de la
200 vie et de la mise en œuvre des dispositions de la VAE.

201 **2.5. La formation permanente**

202 Acquérir de nouvelles qualifications reconnues, accéder à la culture et à la connaissance,
203 comprendre le monde, agir dans la société, maîtriser ses choix sont autant d'objectifs d'une
204 formation tout au long de la vie, conçue comme une véritable formation permanente. Cela constitue
205 aujourd'hui une aspiration forte pour tous. La formation permanente doit permettre d'aider à l'accès
206 au travail des moins qualifiés et répondre à l'élévation des qualifications dont la société a besoin.

207 Les GRETA, les CFPPA, les universités constituent un élément essentiel de l'offre de formation
208 dans le domaine de la formation continue des adultes et dans le développement de la « formation
209 tout au long de la vie ». La décentralisation, avec l'AFPA qui devient de fait l'outil des conseils
210 régionaux, fait planer une vive inquiétude sur leur avenir.

211 La FSU demande, en particulier aux régions, que des collaborations soient construites entre les
212 GRETA, l'AFPA et les universités, permettant de maintenir un ensemble cohérent dans l'offre
213 publique de formation continue des adultes.

214 La FSU exige que tous les postes de titulaires soient réimplantés dans les GRETA et CFPPA et que
215 les charges financières qui leurs sont imposées soient compensées par l'État.

216 Un service public d'aide à l'insertion et à la formation continue des adultes doit être créé et doté de
217 fonds publics conséquents. Il peut s'organiser par la collaboration des différents organismes publics
218 qui y contribuent aujourd'hui.

219 **2.6. Service public du logement,...**

220 Dans une situation sociale marquée par la précarité le droit au logement inscrit dans la constitution
221 est remis en cause. La spéculation immobilière, la politique de ségrégation sociale provoquent des
222 hausses de loyers et une pénurie de logements sociaux. La précarité du logement se traduit par le
223 surpeuplement, par des logements vétustes et sans sécurité, par des hébergements d'urgence, ...

224 Le plan boorlo(ANRU) aggrave cette situation et favorise les démolitions de logements sociaux(
225 PLAI) sans obligation de restituer l'offre existante ou par une modification de la catégorie des
226 logements pour une population aux budgets plus élevés (PLS).. Malgré la loi SRU de nombreuses
227 collectivités refusent l'implantation de logements sociaux alors que le nombre de logements vacants
228 continue de progresser dans les grandes agglomérations.

229 Un logement décent pour tous, c'est un droit. Sa mise en œuvre implique à la fois de créer des
230 logements notamment des logements sociaux en nombre suffisant (1 million), d'assurer le le
231 relogement des personnes les plus en difficulté.

232 (Les associations ont développé l'idée d'une couverture logement universelle, la FSU la reprend-
233 elle à son compte ?) L'application de la Loi de réquisition (ordonnance de 1945) est nécessaire
234 dans le contexte actuel de même que la stricte application de la loi SRU .

235 100 000 jugements d'expulsion de logement sont prononcés chaque année, il faut un moratoire sur
236 les expulsions, le relogement préalable à toute expulsion,

237 Un véritable service public du logement sur tout le territoire national est une urgence pour maîtriser
238 le foncier et permettre l'accès de tous à un logement de qualité. Il doit s'accompagner de l'arrêt de
239 la transformation des Offices publics d'HLM en OPAC ou EPIC, et le maintien d'un statut public
240 pour leurs personnels.

241 3. Quels Services Publics ? À quels niveaux ?

242 *Le fait d'échapper à la logique marchande pas plus que la dimension nationale des services publics*
243 *ne garantit une réelle égalité. Les inégalités territoriales, les déficiences des services publics face*
244 *aux inégalités sociales restent des réalités combattues quotidiennement par les usagers et les*
245 *personnels. La crise des banlieues a mis en évidence que dans certains territoires, pour certaines*
246 *population pauvres et souvent ethniquement marquées les services publics sont à la fois l'ultime*
247 *présence de l'état et le symbole de échec, de l'inégalité, de l'injustice voire de la discrimination.*
248 *Dans sa lutte contre le démantèlement, pour la transformation et la démocratisation des SP la FSU*
249 *n'a jamais défendu le statu quo, ni passé sous silence les « pannes » des différents services publics.*

250 **3.1.** Si massivement les usagers, plus que les citoyens, expriment leur satisfaction quant aux
251 services publics, et demandent leur développement, ils sont aussi souvent convaincus qu'il est
252 possible de faire mieux sans augmenter les dépenses. Les exigences du citoyen et de l'utilisateur (de
253 l'électeur !) sont de plus en plus grandes et complexes : proximité, efficacité, transparence, égalité,
254 continuité, mais aussi satisfaction de nouveaux besoins sociaux... Le fonctionnement actuel de l'État
255 et des services publics nationaux n'apparaît pas toujours comme capable de répondre à ces
256 exigences. C'est souvent en s'appuyant habilement sur ces exigences et ces carences que les néo-
257 libéraux cassent les SP et théorisent une proximité géographique qui les arrange.

258 **3.2.** L'existence de services publics nationaux pilotés de fait par une fonction publique tout autant
259 que par la représentation parlementaire a été un frein à de nombreuses dérives libérales. Face à
260 l'offensive néo-libérale qui affaiblit l'État dans ses capacités de régulateur et d'acteur il est parfois
261 tentant de confondre la défense des services publics et celle de l'État existant. Or certaines dérives,
262 comme la bureaucratisation, l'appropriation par une haute fonction publique de la défense de
263 « l'intérêt général », la conception caricaturale de la place des usagers et de celle des personnels
264 dans la mise en œuvre des SP, l'autisme des élus nationaux doivent être combattues sans merci.

265 **3.3.** Face aux démissions de l'État certains élus locaux théorisent désormais une « véritable »
266 décentralisation et la fin du « jacobinisme ». Les inégalités territoriales ne peuvent conduire qu'à un
267 recul de l'égalité d'accès pour tous et partout. La fonction publique territoriale est beaucoup plus
268 directement dépendante de ces élus, la fiscalité locale beaucoup plus inégalitaire et ce niveau est
269 aussi celui où la mutualisation, les délégations de SP à des associations ou au privé – à but non
270 lucratif – sont la règle. Si la proximité peut et devrait être un outil dans une véritable appropriation
271 sociale, il n'y a aucun automatisme à l'assimiler à la proximité géographique ou territoriale. Par
272 définition l' élu local défend une approche territoriale de l'intérêt général. Il est de ce fait plus
273 sensible aux différents groupes de pression. L'intérêt général n'est pas la somme des intérêts
274 particuliers.

275 **3.4.** Il reste qu'un certain nombre de missions (Transports urbains, Culture, certains services à la
276 personne...) semblent relever de services publics locaux. Il faut examiner au cas par cas les besoins
277 en évitant de considérer que ce niveau territorial est le niveau « naturel » de mise en œuvre des SP.
278 Par contre la sécurité publique, l'eau, les déchets mériteraient sans doute une « re-centralisation ».

279 **3.5.** Il nous faut donc définir précisément les missions qui exigent un pilotage de l'État ou de ses
280 services déconcentrés et celles qui gagneraient à un pilotage par les CT. La question d'outils de
281 péréquations efficaces assurant un véritable contrepoids aux inégalités territoriales est pour ceux-ci
282 décisive. La déconcentration devrait être l'outil permettant à la fois de garder un pilotage national
283 garantissant l'égalité sur tout le territoire, et une administration de proximité associant personnels et
284 usagers. Or elle se révèle principalement comme un outil supplémentaire de mutualisation, de
285 réduction des coûts et d'abandon des responsabilités de l'état.

286 **3.6.** Avec nos partenaires européens – syndicalistes, organisations d'usagers, élus – nous devons
287 définir les SP qui gagneraient à être pilotés à un niveau européen (transports ? énergie ?...). Mais
288 cela n'a de sens que si se construit un véritable espace politique, doté d'un budget permettant à ce

289 niveau aussi des péréquations encore plus importantes. La FSU doit-elle soutenir le demande d'une
290 directive cadre européenne sur les services publics ? Cela nécessiterait sans doute de définir
291 précisément les champs qui doivent être exclus de ses prérogatives et de construire les cadres
292 communautaires organisant et respectant les situations existantes pour les tirer vers le « haut ».

293 **3.7.** Le niveau national reste, pour la FSU, totalement pertinent pour de nombreux services
294 publics. Contre toutes les logiques actuelles de décentralisation, la FSU se prononce pour une
295 réactivation de véritables services publics nationaux (éducation, santé, environnement, culture,
296 emploi, ...) y compris par rapport aux nouveaux besoins exprimés. Si la FSU considère que le
297 niveau national est le plus à même d'assurer l'égalité d'accès sur tout le territoire et défend donc un
298 pilotage national pour de nombreux services publics, y compris actuellement locaux (eau par
299 exemple), elle considère qu'une véritable déconcentration doit permettre une administration au plus
300 près des usagers et de leurs besoins.

301 **4. Qui définit l'intérêt général ? Qui le défend ?**

302 *La FSU se situe résolument dans une perspective de DÉVELOPPEMENT des Services Publics et*
303 *d'une AMÉLIORATION de leur fonctionnement antérieur. Elle ne se résigne pas aux reculs et aux*
304 *abandons que les gouvernements leur font subir depuis des années. Elle considère que des besoins*
305 *nouveaux sont apparus et que les Services Publics doivent montrer leur aptitude à les satisfaire.*
306 *Face à certains dysfonctionnements passés ou plus récents dans les secteurs de la santé, de l'école,*
307 *de la justice, du nucléaire entre autres, elle propose une véritable démocratisation associant*
308 *usagers et personnels.*

309 **4.1.** Obtenir le meilleur rapport qualité- prix est une exigence légitime. Encore faut-il définir
310 collectivement et démocratiquement ce que sont les besoins et ce qu'est la qualité, se donner les
311 outils de mesure adéquats, les moyens financiers adaptés et permettre un véritable débat
312 démocratique et participatif avant de prendre les décisions. C'est tout le contraire d'une rentabilité
313 immédiate telle que l'exige le privé ou des pratiques gouvernementales en la matière, comme la
314 LOLF et les audits, même si elles prétendent s'appuyer sur ces légitimes préoccupations.

315 **4.2.** La question de l'évaluation des services publics est légitime et importante. La question des
316 coûts doit venir en lien avec celle des besoins et de l'efficacité sociale exigée. Cette évaluation
317 nécessite qu'à toutes les étapes : définition des objectifs et des indicateurs, analyse des résultats,
318 conclusions les usagers, les personnels et les élus soient véritablement associés.

319 **4.3.** Gérer efficacement une économie non marchande reste un défi. Lorsque les français
320 consultés sur la mise en concurrence répondent de façon paradoxale en affirmant à la fois qu'ils
321 sont « pour » parce qu'elle permet de disposer d'un choix plus large, de faire baisser les prix, de
322 favoriser l'écoute de leurs besoins, de rendre l'information plus accessible, tout en réaffirmant
323 qu'au final ils choisiront le service public pour garantir la qualité, l'égalité de traitement en
324 particulier pour les plus pauvres ne cherchent-ils pas à trouver une réponse, insatisfaisante, à ce
325 défi ?

326 **4.4.** C'est pourquoi une défense efficace des services publics exige que soit réactivée la notion
327 fondamentale d'appropriation sociale et donc de démocratie sociale. Les SP ne sont pas l'état ou la
328 collectivité territoriale ! Ils sont **des outils au service des politiques publiques**, aussi bien
329 économiques que sociales, favorisant un aménagement du territoire harmonieux et s'inscrivant dans
330 une croissance soutenable écologiquement et humainement. Ils doivent garantir le développement
331 de la citoyenneté, de la liberté individuelle et de la créativité. Les usagers, mais sans doute plus
332 sûrement, les citoyens doivent être réellement associés, avec les personnels à la maîtrise des
333 services publics et à leur contrôle. Cela ne s'oppose pas au maintien au niveau des élus de la
334 définition de l'intérêt général. La confrontation entre les deux, y compris à travers des mobilisations
335 ou/et des grèves, est légitime et permettra une véritable réappropriation de l'intérêt général et des
336 services publics.

337 **4.5.** La Convergence nationale des collectifs de défense et de transformation des services publics
338 est née de la situation de crise des services publics notamment dans les territoires ruraux. L'absence
339 de concertation entre des services publics nationaux qui ferment leurs agences locales conduisant
340 parfois à une véritable désertification. La politique de réduction des dépenses se traduit dans la
341 santé, comme dans l'éducation et les services publics en réseau par la suppression d'établissements
342 publics sans prendre en compte les besoins réels ni l'aménagement du territoire. La charte nationale
343 proposée par le gouvernement ne répond aucunement à ces exigences. Maintenir des services
344 publics de proximité tout en garantissant la qualité et l'efficacité nécessite qu'un véritable débat
345 démocratique débarrassé des contraintes financières soit mené au sein d'instances de concertations
346 locales.

347 **4.6.** La situation dans les banlieues n'est pas plus satisfaisante. Les services publics souvent
348 ultime présence de l'état, sont confrontés à des demandes et des besoins qu'ils ne peuvent la plupart
349 du temps pas satisfaire faute de véritables moyens adaptés et d'une politique globale de lutte contre
350 les discriminations et exclusions. Les risques de ghettoïsation sont de plus en plus importants. Une
351 partie de la population – notamment la jeunesse – retourne parfois sa désespérance contre ceux là
352 même qui sont pourtant un des derniers remparts contre l'exclusion.

353 **5. L'État, les collectivités territoriales**

354 *l'État continue de perdre aujourd'hui des leviers essentiels de la vie économique et sociale de notre*
355 *pays, la décentralisation du gouvernement Raffarin marque une nouvelle étape, les privatisations se*
356 *multiplient. Durant la dernière décennie les fonctions dites régaliennes n'ont pas été épargnées*
357 *(sécurité par exemple). De plus, y compris dans ses compétences institutionnelles, l'État, par la*
358 *contractualisation (partenariats divers et variés avec les collectivités territoriales et avec le secteur*
359 *privé), abandonne à d'autres le pilotage et /ou la mise en œuvre de certaines missions. Nombre de*
360 *collectivités territoriales développent ces méthodes de partenariat, y compris avec le privé, dans les*
361 *domaines de leurs propres compétences. Enfin l'autonomie croissante des établissements publics,*
362 *la diminution des budgets qui leur sont accordé par leur autorité de tutelle conduit ces*
363 *établissements à rechercher auprès des usagers les crédits qui leur manquent pour assurer leurs*
364 *missions. Tout cela contribue à une marchandisation des services publics et des missions qui sont*
365 *sous la responsabilité de l'Etat et des collectivités territoriales.*

366 **5.1.** Les partenariats sont moins construits comme des collaborations cherchant à améliorer la
367 qualité des missions assurées par chaque partenaire, que comme des moyens, pour l'État, de se
368 désengager de ses missions institutionnelles afin de diminuer son engagement financier. Tous les
369 secteurs de la fonction publique sont aujourd'hui touchés. Pour toutes ces raisons, la FSU est en
370 total désaccord avec ces formes de partenariat. Dans leurs relations avec d'autres partenaires, les
371 services publics doivent privilégier un mode de relation, où les compétences des uns et des autres
372 soient clairement établies et respectées plutôt qu'une logique qui vise à mutualiser les compétences
373 et donc à diluer les responsabilités et diminuer les possibilités d'intervention des usagers.

374 **5.2.** Aujourd'hui la politique de l'État est guidée avant tout par le souci de diminuer le montant des
375 dépenses publiques. En 2007 pour la première fois depuis de nombreuses décennies, le budget
376 2007 de l'État régresse en euros constants, rendant ainsi impossible l'exercice des missions qui lui
377 incombent, traduisant la volonté programmée de nouveaux désengagements. La FSU reste
378 convaincue que les dépenses publiques, en particulier, celle de l'État restent un des moyens
379 importants de développement de la croissance, tout en permettant de mieux répondre aux besoins
380 économiques et sociaux, en particulier ceux qui émergent dans notre société depuis plusieurs années
381 et dont l'absence de réponse explique nombre de difficultés ou de conflits.

382 **5.3.** Aujourd'hui la baisse des impôts, en particulier celui qui est progressif (IRPP) mais aussi les
383 baisses de charge pour les entreprises sans contre partie conduisent à une diminution des recettes de
384 l'État, servant à justifier la diminution des crédits pour les missions qu'il a en charge tout en
385 aggravant les déficits publics. La FSU, à travers une réforme indispensable de la fiscalité, demande

386 des prélèvements fiscaux équitables qui permettent à l'État de disposer des moyens à hauteurs des
387 missions qu'il doit financer.

388 **5.4.** La FSU est en désaccord avec la théorie libérale qui dénonce l'endettement public comme
389 plombant inéluctablement les prochains budgets et mêmes les générations futures alors même que
390 rien n'est dit sur l'utilité d'un endettement public tourné vers l'emploi et la croissance.

391 **5.5.** L'État, au service de la Nation, doit conserver la maîtrise du pilotage des missions qui sont
392 essentielles pour la vie de nos concitoyens et pour l'avenir de notre pays. Par ailleurs, notre pays
393 doit disposer des leviers nécessaires lui permettant de construire, démocratiquement et de mettre en
394 œuvre ses choix en matières de développement (énergie, transport, etc.).

395 **5.6.** La décentralisation initiée par le gouvernement Raffarin est aujourd'hui mise en œuvre. Même
396 si la FSU a pu éviter en 2003 certaines mesures initialement prévues, celles que nous n'avons pas pu
397 empêcher font peser de graves menaces. D'abord le report sur les collectivités territoriales, de
398 surcroît sans mise en place d'une péréquation de leurs ressources, va conduire à des inégalités
399 aggravées entre les territoires et entre les citoyens. Concernant ce point, la FSU demande la mise en
400 place d'une véritable péréquation financière, allant bien au-delà des mécanismes les plus récents
401 mis en place après la dernière étape de décentralisation. Ensuite, les missions ainsi décentralisées
402 risquent d'être externalisées voire privatisées, comme certains exemples le montrent déjà. Dans ces
403 conditions, la FSU s'oppose à ce que soit envisagé une nouvelle étape de décentralisation. Elle
404 demande que soient rediscutées les mesures de décentralisation de la loi de 2004, en particulier que
405 soient abrogées certaines mesures (transfert des TOS, logement étudiant, patrimoine culturel par
406 exemple) et que soit fait un bilan de l'ensemble des mesures de décentralisation mises en œuvre
407 depuis plus de 20 ans. La FSU demande qu'un vrai débat ait lieu sur le niveau le plus pertinent de
408 gestion de chaque service public. Ce débat ne doit pas exclure la centralisation du pilotage au
409 niveau national de certains services publics aujourd'hui fortement décentralisés (le service des eaux,
410 la gestion des déchets, par exemple).

411 **5.7.** Les politiques menées par les collectivités territoriales sont malheureusement trop souvent
412 aujourd'hui construites dans la même logique que celle de l'État. Nombre de missions dont elles
413 ont la charge sont externalisées dans le cadre de partenariat ou dans le cadre de délégation de
414 service public, y compris celles qui ont fait l'objet de la dernière loi de décentralisation
415 (financement et fonctionnement du collège de Villemandeur par exemple). Ce ne sont d'ailleurs pas
416 les collectivités qui sont confrontées aux difficultés de financement les plus importantes qui sont les
417 plus prompts à utiliser ces méthodes. De plus, plusieurs présidents de conseil régionaux défendent
418 la nécessité d'une nouvelle étape de décentralisation après avoir pourtant condamné celle qui est
419 mise en place aujourd'hui. Nous contestons par ailleurs le développement de l'activité des
420 collectivités territoriales en dehors de leurs compétences institutionnelles. S'il est vrai que ces
421 « débordements » s'appuient sur des besoins non satisfaits auxquels l'État devraient répondre, cette
422 démarche est porteuse d'inégalités importantes. Cette « activité hors compétence » peut ainsi
423 conduire à décentraliser, de fait, des missions qui restent institutionnellement à la charge de l'État
424 (universités, financement et pilotage de l'enseignement des langues régionales par exemple). Pour
425 la FSU, les politiques mises en place ou défendues par les collectivités territoriales ne peuvent
426 conduire à une remise en cause des règles fondamentales de la fonction publique que nous
427 défendons, y compris avec l'objectif de compenser les carences de l'État. La régionalisation
428 excessive des politiques publiques peut avoir des effets pervers dévastateurs. Aucune particularité
429 communale, départementale ou régionale ne peut conduire à imposer des exigences particulières à
430 l'égard de l'ensemble des membres de la fonction publique de ces territoires.

431 **5.8.** La fiscalité locale pose de graves problèmes. D'abord parce que ces impôts sont injustes, ils
432 induisent de graves inégalités entre les citoyens et entre les collectivités territoriales. Ensuite parce
433 qu'elle conduit les collectivités les plus pauvres à exercer la pression fiscale la plus élevée.
434 L'extension des prérogatives fiscales des collectivités territoriales ne peut qu'aggraver la situation
435 actuelle. La FSU est donc en total désaccord avec la possibilité donnée aux collectivités territoriales

436 d'agir sur la base de l'imposition comme c'est désormais le cas pour la TIPP ayant pour but de
437 transférer aux collectivités territoriales les financements correspondant à la décentralisation du
438 gouvernement Raffarin.

439 **5.9.** La réforme de l'État transforme considérablement l'organisation, le pilotage et la gestion de
440 l'État et de ses personnels. Si la LOLF permet au Parlement des débats sur les choix stratégiques
441 concernant les objectifs et les conditions d'exercice des missions à la charge de l'État, certaines
442 règles imposées par la LOLF (fongibilité asymétrique, plafonnement du nombre de personnels
443 rémunérés par l'État, gestion par la masse salariale et non par les corps de fonctionnaires) et la façon
444 dont sont traités les objectifs (projet annuel de performance) manifeste moins la volonté d'améliorer
445 l'efficacité des missions que d'en restreindre les coûts. En particulier la mise en œuvre de la LOLF
446 associée avec le développement de la déconcentration en matière de gestion financière et de gestion
447 des personnels est porteuse des pires dérives. La LOLF apparaît comme un outil dont l'objectif
448 essentiel est de diminuer les effectifs de fonctionnaires et les crédits des différents ministères,
449 singulièrement les crédits destinés à la rémunération des personnels. Les audits qui se multiplient
450 n'ont pour objet que de réduire les dépenses publiques tout en laissant penser que le gouvernement
451 n'est pas responsable de la mise en œuvre des choix.

452 **5.10.** L'accélération du processus de déconcentration a donné aux gestionnaires locaux,
453 principalement au niveau régional, des responsabilités et des pouvoirs nouveaux. En particulier en
454 matière de gestion des personnels, La gestion locale de la masse salariale des fonctionnaires a d'ores
455 et déjà pour conséquence une remise en cause de certaines règles statutaires nationales. Cela
456 conduit à donner à l'échelon local le soin de définir certaines règles de fonctionnement des missions
457 de l'État et certaines règles de gestion des personnels. Cette évolution remet en cause les principes
458 essentiels de la fonction publique, (en particulier, celle de l'État) principes auxquels la FSU est
459 fermement attachée. Nous pensons que les objectifs, les conditions d'exercice des missions de l'État,
460 ainsi que les règles de gestion statutaires des personnels doivent rester nationales. S'il est
461 compréhensible et utile de mieux coordonner au niveau local l'ensemble de l'activité des services de
462 l'État, force est de constater que le renforcement du niveau régional de l'État, le développement des
463 collaborations entre les services de l'État au niveau régional et départemental ne se traduit que par
464 des économies de coût remettant en cause en cause le rôle de l'État (par exemple rôle et place des
465 sous-préfectures, abandon de certaines missions en préfecture notamment dans le contrôle de
466 légalité des actes des collectivités territoriales). L'affaiblissement de la présence des services
467 publics, y compris ceux qui sont sous l'autorité directe de l'État, en particulier dans les zones
468 rurales, en est une des preuves. Cette évolution remet en cause l'égalité des citoyens face aux
469 services publics, elle accentue les inégalités entre les territoires, y compris au sein d'un même
470 département. Les collaborations entre les services de l'État et plus largement entre les services
471 publics ne doivent avoir qu'un seul objectif : l'amélioration de la qualité des missions pour mieux
472 répondre, sur l'ensemble du territoire, aux besoins des usagers. Cette exigence impose un
473 changement radical de la politique de l'État.

474 **6. Pourquoi une fonction publique?**

475 La fonction publique, dans ces trois versants (FPE, FPT et FPH) exerce des missions essentielles
476 pour chaque citoyen et stratégiques pour l'avenir du pays. Elle incarne, sous la responsabilité des
477 élus nationaux, l'intérêt général. Elle est censée aussi garantir l'égalité entre les territoires et entre
478 les citoyens face aux missions qu'elle est chargée de mettre en oeuvre.

479 **6.1.** Cela ne signifie pas ignorer les besoins locaux ; la nature des réponses données doit être
480 guidée par l'intérêt général et non par la somme d'intérêts particuliers, dans le cadre d'objectifs
481 définis démocratiquement. L'indépendance de la fonction publique, et des fonctionnaires, en
482 particulier face aux pouvoirs locaux de toute sorte, est donc un impératif. Cette indispensable
483 indépendance, la garantie de l'égalité de traitement entre les territoires et entre les citoyens,
484 imposent l'existence d'un statut national pour les fonctionnaires.

485 **6.2.** L'importance des missions exercées par la fonction publique justifie que les citoyens, à
486 travers le Parlement et le gouvernement, fixent les objectifs, les conditions d'exercice de ces
487 missions dans le cadre d'un vrai débat démocratique. Ce statut se caractérise par trois principes
488 essentiels:

- 489 · son caractère national,
- 490 · la garantie d'emploi et de carrière
- 491 · le recrutement dans le cadre d'un concours par un jury indépendant.

492 La volonté affirmée aujourd'hui par le gouvernement de privilégier le contrat contre le statut vise à
493 remettre en cause le recrutement par concours et le caractère national des règles statutaires,
494 concernant les conditions de services, d'emploi et de rémunération, en laissant au niveau local le
495 soin de les fixer. La nature même de la fonction publique en serait totalement bouleversée puisqu'il
496 s'agirait, en fait, de lui imposer comme à ses personnels les règles de gestion du secteur privé. En
497 prétendant, par cette évolution, donner plus de place à la négociation collective, mais aussi
498 individuelle, le gouvernement laisse à penser aux fonctionnaires qu'ils pourraient obtenir des
499 avancées qui leur sont refusées dans le cadre statutaire. Il s'agit avant tout pour le gouvernement de
500 casser les solidarités entre les fonctionnaires en tentant d'individualiser le plus possible les éléments
501 de rémunération et les conditions de service des personnels.

502 **6.3. *Place et rôle de l'emploi public***

503 Répondre aux besoins de service public passe par des personnels qualifiés en nombre suffisant.
504 Cette exigence est largement partagée par les personnels et l'opinion publique. Pourtant le
505 gouvernement persiste à réduire le nombre d'emplois, aggravant le chômage. Des recrutements
506 conformes au statut associés à une politique salariale ambitieuse pourraient constituer des facteurs
507 de relance d'une croissance créatrice d'emplois, de réduction des déficits. Elle serait en outre
508 porteuse d'exemplarité pour les entreprises. Enfin, l'ouverture de la Fonction Publique à l'ensemble
509 de la population est d'autant mieux assurée que les recrutements sont nombreux. Les pré
510 recrutements et la reconnaissance des qualifications sont des moyens de « l'ascenseur social ».

511 **6.4. *Des principes contestés par la politique libérale***

512 La gestion technocratique actuelle tourne le dos à ces orientations. En premier lieu, les choix
513 gouvernementaux assèchent les finances publiques au nom de déficits qu'ils alimentent. Les
514 nombreux départs en retraite sont présentés comme une opportunité de réduire l'emploi public. La
515 réponse aux besoins sociaux, mal assurée, passe alors par l'accroissement de la charge de travail des
516 personnels, le recours à la précarité, aux emplois aidés.

517 Le développement des recrutements par les établissements publics isole les personnels, souvent non
518 titulaires, à qui sont contestés certains des droits reconnus aux agents de l'Etat ou de la collectivité
519 comme le bénéfice des règles collectives.

520 Les déficits sont aussi utilisés pour refuser aux personnels le simple maintien du pouvoir d'achat.
521 La gestion individualisée des « parcours professionnels » prétend y répondre pour une partie des
522 personnels mais en quelques années, le statut salarial des métiers de la Fonction Publique s'en est
523 trouvé profondément dégradé.

524 Dans la fonction publique de l'Etat, l'application de la LOLF, au niveau des administrations
525 déconcentrées est un outil puissant au service de cette politique, opposant nombre d'emplois et
526 niveau des rémunérations.

527 Au lieu de chercher à répondre aux exigences du droit européen dans le respect du statut de la
528 Fonction Publique, le gouvernement en prend prétexte pour les contourner. L'introduction récente
529 du CDI (contrat à durée indéterminée) illustre parfaitement la volonté gouvernementale de
530 rapprocher le droit de la Fonction Publique du droit commun du travail, complémentaire d'une
531 logique de contractualisation des carrières des titulaires.

532 **6.5. *Le paritarisme***

533 Pour la FSU, la « modernisation » de la Fonction Publique, loin d'être un tabou est une nécessité.
534 Mais son approche par les audits de modernisation pilotés par le ministère des finances dans
535 l'objectif quasi exclusif d'augmenter la productivité pour réduire l'emploi est inacceptable. Les
536 personnels doivent être entendus sur les objectifs et les moyens des évolutions à mettre en œuvre.
537 Cela passe en particulier par le développement de la concertation et du rôle des comités techniques
538 paritaires.
539 Pour leurs carrières, les personnels aspirent à l'égalité de traitement et à la transparence. Le rôle des
540 CAP pour assurer ces fonctions est de plus en plus remis en cause ou transformé, en lien avec le
541 développement de l'individualisation de la gestion.

542 **6.6. Unité de la Fonction Publique et spécificités des trois versants. Vers quelle évolution ?**

543 La création d'un statut unique a constitué une avancée pour tous les fonctionnaires, introduisant les
544 principes de comparabilité des situations et de droit à la mobilité.
545 Pourtant les potentialités n'ont pas toutes été exploitées, certaines ont été rapidement remises en
546 cause en 1987, la loi Galland créant les cadres d'emploi pour la Fonction Publique territoriale.
547 Dans la Fonction Publique de l'Etat, les spécificités des missions et des conditions d'exercice ont
548 été reconnues par l'existence des corps et par des situations dérogatoires encadrées. Les fusions de
549 corps telles qu'elles sont actuellement menées ignorent cette réalité. Les modifications apportées
550 aux compétences du conseil supérieur rompent l'équilibre entre la concertation menée au sein des
551 ministères et celle menée au niveau de la Fonction Publique.
552 La Fonction Publique Hospitalière connaît des évolutions similaires avec le rôle dévolu aux
553 directeurs d'établissements. Mais elle est particulièrement affectée par le manque de moyens et le
554 recours aux emplois aidés, qui nie le besoin de qualification.
555 Dans la FPT, la multiplicité des employeurs conduit à d'importantes inégalités entre les agents :
556 l'absence de réel contrôle de légalité et les emplois à temps incomplets des petites communes
557 expliquent en partie le poids considérable (30%) des non titulaires. Le recrutement sans concours et
558 l'obligation faite aux lauréats des concours de trouver un emploi favorisent le recrutement
559 clientéliste.
560 Les derniers ministres de la Fonction Publique, comme le rapport du conseil d'Etat de 2003, ont
561 tous proposé de faire de la FPT le modèle pour la modernisation de la FPE. Si le projet de réforme
562 des cadres statutaires présenté par Dutreil pour la FPE n'est plus d'actualité, la réforme passe
563 aujourd'hui par le bouleversement des règles de gestion des personnels et la politique systématique
564 de fusion des corps. La déconcentration en lien avec la mise en œuvre de la LOLF, permet
565 d'individualiser les carrières en donnant au gestionnaire du budget quasiment les prérogatives d'un
566 employeur. C'est le sens de la réorganisation des ministères intervenue au printemps 2006.
567 Pour la FSU, le rapprochement souhaitable des trois versants de la Fonction Publique n'est pas
568 celui-là. Le meilleur de chaque situation devrait servir de référence en vue d'une unification. En
569 particulier, pour la FPT la réussite au concours doit déboucher sur un recrutement. Quelles autres
570 pistes retenir dans cet objectif ?
571 Pour toute la Fonction Publique, la requalification des emplois, la reconstruction de la grille de
572 rémunération, l'augmentation des volumes de promotion, la lutte contre la précarité, le
573 développement de la formation professionnelle, le respect de l'égalité de traitement dans la gestion
574 des carrières, la revitalisation de la concertation et de la négociation sont des enjeux majeurs d'une
575 évolution favorable de la Fonction Publique.

576 **7. Recruter et gérer la FP**

577 **7.1. Programmatons, recrutements et formations**

578 Il est indispensable de disposer de véritables outils de prévision. Pourtant, les travaux ministériels
579 de GPEEC sont discrédités pour différentes raisons.

580 **7.1.1.** Les personnels entendent du message gouvernemental qu'ils sont trop nombreux alors même
581 que les moyens de remplir leurs missions sont insuffisants.

582 7.1.2. Les compétences sont opposées aux qualifications, comme le montre le Répertoire
583 Interministériel des Métiers. La qualification traduit une capacité à exercer un métier en tenant
584 compte du contexte. Les compétences sont mobilisées dans l'exercice professionnel. La substitution
585 des compétences à la qualification permet une gestion plus individualisée (postes à profil,
586 différenciation de l'avancement), accroît l'arbitraire et oppose les personnels. Pour la FSU, il faut
587 reconstruire les règles d'une gestion qui les solidarise.

588 7.1.3. Les voies de recrutement (concours externes, recrutements internes, examens
589 professionnels ; listes d'aptitude) sont actuellement diversifiées. C'est en respectant les
590 caractéristiques de chacune que l'on profitera de cette diversité. La prise en compte de l'expérience
591 dans les épreuves des concours envisagée par le projet de loi, si elle respecte le rôle du jury, menace
592 l'existence des concours internes et le recrutement de jeunes sans expérience. Doit-elle avoir une
593 place, au choix du candidat, dans les concours ?

594 7.1.4. Des recrutements accessibles à tous. Le PACTE, offrant au jeune recruté des conditions
595 inacceptables, n'a pas rencontré de succès auprès des administrations contraintes d'accueillir les
596 stagiaires sur des emplois vacants. Le recrutement par concours est une garantie contre les
597 discriminations. La FSU confirme son opposition au recrutement sans concours pérennisé pour
598 l'accès au 1^{er} grade de la catégorie C. C'est donc par la formation, la préparation au concours, des
599 procédures de pré recrutement (allocations ou statut de fonctionnaire stagiaire) que la Fonction
600 Publique sera ouverte à tous, d'autant plus sûrement que les recrutements seront nombreux.

601 7.1.5. La VAE, qui permet d'acquérir un diplôme devrait en conforter la place dans la
602 reconnaissance de la qualification. La dimension de « promotion sociale » de la formation continue
603 doit être défendue comme un droit du salarié. Quelles mesures doivent protéger ce droit et corriger
604 les inégalités d'accès pénalisant les agents les moins qualifiés ? Il faut garantir la libre disposition
605 du droit individuel à la formation (le DIF) par le salarié et dénoncer les tentatives de restreindre la
606 formation à un outil de gestion des « parcours professionnels », ou le détournement de la VAE pour
607 pallier certains déficits. Le recueil des besoins de formation ne saurait être seulement hiérarchique.

608 7.2. *La carrière et la mobilité*

609 7.2.1. **La mobilité est une aspiration mais aussi un droit à conquérir** à tous les niveaux de la
610 fonction publique. Dans les faits, bien des carrières sont bloquées et, promotions et mobilité sont
611 fortement limitées par les suppressions d'emplois. La FSU revendique toujours la mise en œuvre de
612 dispositifs de seconde carrière. Si elle s'oppose à toute forme de mobilité contrainte pour peser sur
613 les choix professionnels, la FSU revendique pour les personnels un droit à une mobilité maîtrisée et
614 choisie que l'administration doit faciliter.

615 7.2.2. **Des règles claires et statutaires** : qu'elle corresponde aux besoins de réaffecter des
616 emplois, qu'elle ouvre de réelles perspectives aux agents, qu'elle permette des changements de
617 qualification, d'emplois ou de grade, à l'intérieur d'une administration, vers une autre
618 administration ou vers le privé ou le monde associatif, cette possibilité constitue un facteur
619 d'attraction pour la fonction publique. Les dispositifs existants congés formation, congés mobilité
620 doivent être développés ou rétablis. La possibilité du détachement doit permettre un accroissement
621 des possibilités de changement de corps ou de métier au sein de chacune des fonctions publiques et
622 entre elles.

623 7.2.3. **Ratio promu/promouvables** En application de la LOLF, le nombre de promotions pour
624 chaque corps de la FPE est désormais, fixé au niveau national par l'application d'un ratio
625 promu/promouvable, sur la base des effectifs promouvables, mécanismes existant à la FPT et FPH.
626 La FSU continue de revendiquer un avancement au rythme le plus rapide pour l'accès de tous à
627 l'indice terminal de son corps ou cadre d'emploi. Le volume des promotions et les règles de
628 classement doivent permettre d'atteindre cet objectif, inséparable de la revalorisation de l'entrée
629 dans le métier.

630 **7.2.4. Egalité hommes-femmes** Les femmes occupent un nombre bien trop faible des postes
631 d'encadrement ou à responsabilité, en proportion très inférieure à leur présence dans la Fonction
632 Publique. Cette discrimination ne se limite pas au niveau du recrutement mais aussi au déroulé de la
633 carrière. Valorisant le « parcours professionnel », les orientations de gestion actuelles leur sont
634 défavorables. L'intervention syndicale, notamment en CAP, doit chercher à contrer ces effets. Les
635 femmes ont recours plus fréquemment aux temps partiels, congés parentaux et disponibilité avec
636 des conséquences en terme de revenus ou de droits à la retraite.
637 Pour la FSU, ces discriminations sexistes doivent être combattues et l'égalité hommes-femmes
638 dans la fonction publique qui a une valeur constitutionnelle doit être respectée.

639 **7.2.5. Carrières statutaires ou parcours professionnels?** A une conception de la carrière basée
640 sur la qualification, le ministère de la Fonction Publique oppose une conception de la mobilité ou de
641 « parcours professionnels » liée essentiellement aux nécessités d'adaptation des services, à la fusion
642 de corps et à un poids croissant de la hiérarchie dans la gestion des carrières. Si le projet de mise en
643 place des cadres statutaires dans la fonction publique de l'Etat a été écarté sous la pression
644 syndicale, les mêmes objectifs sont recherchés au travers de nouvelles règles de gestion. La réforme
645 de l'évaluation (décret du 29 avril 2002) que la FSU a combattue et les discussions engagées sur la
646 formation professionnelle l'illustrent. L'évolution du statut de la fonction publique ne saurait se
647 faire sans véritables négociations. Elle doit respecter les principes fondamentaux et tendre à
648 rapprocher les situations en les améliorant.

649 **7.3. Améliorer les conditions de travail et d'emploi.**

650 **7.3.1. Le temps de travail.** Pour l'essentiel, la réduction du temps de travail reste à faire ; pour les
651 personnels concernés par les textes de 2002, les non créations d'emploi ont intensifié le travail. Les
652 enseignants n'ont pas été concernés. En outre, certaines mesures ou projets augmentent ou
653 menacent ce temps (imposition d'heures supplémentaires, transferts de décentralisation, suppression
654 des décharges...).

655 **7.3.2. Le compte épargne temps.** Pour la FSU, la majoration du temps épargné est une
656 disposition qui garantirait le choix des personnels face aux pressions des employeurs, que l'on
657 constate dans la FPT. Dans la FPE, le CET a surtout été utilisé par les agents de catégorie A, hors
658 enseignants, avec un dépôt de 14 jours en moyenne en 2003. Quel bilan peut-on en faire ?

659 **7.3.3. Les postes peu attractifs.** A contrario de la déréglementation mise en œuvre, c'est par
660 l'adaptation du temps et des conditions de travail, voire par des compléments de rémunération
661 attribués de manière objective, le développement du travail en équipe que l'attractivité des postes
662 difficiles doit être recherchée.

663 La FSU s'oppose au cumul de missions différentes par un même fonctionnaire polyvalent, envisagé
664 en zone rurale. Elle s'oppose aux recrutements à temps incomplets de la FPT et revendique l'emploi
665 de ces agents par les centres de gestion afin de leur assurer le droit au temps complet.

666 **7.3.4. Les fins de carrière** sont profondément bouleversées par la réforme des retraites et de la
667 CPA, qui explique par ailleurs des recrutements moins nombreux. Quelles revendications avancer
668 pour l'aménagement des fins de carrière ?

669 **7.3.5. La réforme des frais de déplacement** ne répond pas aux problèmes réglementaires,
670 financiers et pratiques, que la FSU avait soulevés. La revalorisation des indemnités kilométriques
671 est loin de compenser l'augmentation des coûts supportés par les personnels et la restriction des
672 enveloppes budgétaires ne permet pas le remboursement des frais engagés ni le simple respect de la
673 législation. La FSU doit continuer son action sur ce dossier.

674 **7.3.6. Santé des personnels.** Les agents publics sont largement concernés par les questions de
675 santé au travail. La FSU confirme ses mandats du congrès précédent

- 676 ➤ sur la nécessité d'investir pleinement les instance compétentes dans ce domaine et d'y faire
- 677 appliquer toute la législation

- 678 > sur l'exigence d'une vraie médecine de prévention
679 > sur les conditions de congé et de rémunération des personnels malades ou invalides
680 > sur le besoin de services et de postes aménagés
681 > sur les possibilités de reclassement
682 > sur une meilleure reconnaissance des maladies professionnelles.
683 De ce point de vue, comme pour les autres travailleurs, il faut prendre en compte les conséquences
684 de l'exposition à l'amiante, en terme de reconnaissance, de prise en charge médicale et financière et
685 organiser un suivi post-professionnel.

686 **7.3.7. Les personnels handicapés** La loi du 11 février 2005 représente un progrès par rapport à
687 celle de 1975 dans la prise en compte des personnes handicapées mais demeure insuffisante, voire
688 régressive sur certains points. Le taux de chômage des personnes handicapées est toujours de l'ordre
689 de 25%. Dans la Fonction publique, quelques obstacles sont levés, mais faute d'une politique
690 volontariste et de moyens, le taux d'emploi reste très en-deçà des 6%. Il faudrait également prendre
691 en compte les personnels qui, sans la reconnaissance du handicap, sont dans l'impossibilité totale ou
692 partielle, pour des raisons de santé, d'exercer leur activité professionnelle
693 La loi étend à tous les employeurs, au-delà de 20 salariés, l'obligation d'emploi de 6% de
694 travailleurs handicapés. Ceux qui ne remplissent pas cette obligation doivent s'acquitter d'une
695 contribution à un fonds spécifique qui pour la FSU ne saurait être un échappatoire à l'obligation
696 d'emploi. Pour la Fonction Publique, la FSU est représentée au Comité National du FIPH-FP et
697 dans ses comités régionaux. Elle y défendra la mobilisation du fonds pour améliorer la qualification
698 des personnes handicapées et défendre toutes les mesures susceptibles d'augmenter leur taux
699 d'emploi. Elle revendique l'application des aménagements de poste, des aides humaines et technique
700 pour la compensation du handicap.

701 **8. Rémunérer les personnels**

702 **8.1.** La politique des derniers gouvernements continue à éroder le pouvoir d'achat des
703 fonctionnaires. Pour masquer cette dégradation, ils inventent et affichent des indicateurs inadaptés.
704 La FSU considère que la seule référence possible en matière de pouvoir d'achat est la valeur du
705 point d'indice. Elle seule permet la comparaison des fonctionnaires en fonction de leur qualification
706 et de leur carrière. Elle seule permet que la progression de carrière ne soit pas un trompe l'œil.

707 **8.2.** Sur les années 2003 à 2006, le gouvernement a continué à imposer des mesures unilatérales
708 sans rapport avec la hausse des prix et s'interdit toute nouvelle négociation avant les élections du
709 printemps 2007. Au total, depuis 2000, l'érosion du pouvoir d'achat des fonctionnaires est donc de
710 près de 6%.

711 Dans la logique de ses revendications salariales, la FSU fait référence à l'année où les salaires
712 de la FP ont été désindexés par rapport aux prix. Ainsi, depuis 1982, le retard dépasse 15%
713 pour les salaires bruts et 25% pour les salaires nets.

714 **8.3.** La politique des gouvernements successifs repose sur le dogme que les salaires publics sont
715 un coût et qu'il faut les réduire. De 1999 à 2004 la part des rémunérations des agents de l'Etat est
716 passée de 4,34% du PIB à 3,99%.

717 Pour la FSU, la rémunération est au contraire un enjeu social et économique majeur, un facteur de
718 l'attractivité de l'emploi public, nécessaire pour assurer les recrutements, un élément déterminant
719 pour la consommation, la croissance, les recettes sociales et fiscales. Les revendications salariales
720 visent à contribuer au rééquilibrage du partage des richesses entre salaires et capital.

721 **8.4. La grille et les carrières**

722 **8.4.1.** Depuis des années, le retard du point d'indice sur l'inflation oblige le gouvernement à relever
723 l'indice minimum de traitement pour le maintenir au niveau du SMIC, entraînant un tassement
724 insupportable de l'espace indiciaire de la catégorie C et une dévalorisation pour tous. Les mesures
725 statutaires partielles de 2005 et 2006 n'y changent rien.

726 **8.4.2.** Ces mesures n'ont rien à voir avec la reconstruction complète de la grille de la FP que
727 demande la FSU. Celle-ci doit reconnaître les qualifications liées à chaque corps, la plupart devant
728 être revalorisés. A tous doit être offert un espace indiciaire suffisant pour permettre une carrière
729 réelle avec une amplitude d'environ 2 fois l'indice de départ. Le rythme d'avancement doit être
730 unique et permettre à tous une carrière complète.

731 La FSU n'admet pas non plus la politique gouvernementale, servie par l'application de la
732 LOLF, consistant à établir un lien entre de possibles améliorations de revenu et une baisse du
733 nombre de fonctionnaires, avec l'espoir à la fois de limiter le coût de la masse salariale et de
734 faire accepter une politique de l'emploi négative.

735 **8.5. Les tentatives d'individualisation**

736 **8.5.1.** Les ministres de la Fonction Publique successifs affirment leur intention de modifier la
737 structure même de la rémunération des fonctionnaires. La partie statutaire, produit de la valeur du
738 point et de la situation indiciaire, serait complétée par une partie fonctionnelle, liée à l'emploi
739 occupé, et une partie liée à la "performance", c'est à dire à l'appréciation de la façon dont l'agent
740 s'inscrit dans les objectifs fixés contractuellement par le supérieur hiérarchique. Cette conception du
741 salaire "au mérite" est contradictoire avec les principes de la fonction publique, notamment
742 l'indépendance des agents. Elle serait source d'arbitraire, de mise en concurrence des fonctionnaires
743 entre eux et nuirait au travail d'équipe et au fonctionnement des services.

744 **8.5.2.** L'accroissement des régimes indemnitaires est une autre façon de contourner la construction
745 statutaire des rémunérations publiques et de développer l'individualisation et l'arbitraire. De 1999 à
746 2004, la part des primes et indemnités est passée de 16,7% à 20,4%. Cette forme de rémunération
747 est souvent opaque. Elle constitue un frein à la mobilité des personnels.

748 La FSU revendique l'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire. Dans
749 l'immédiat, elle demande la transparence totale sur les rémunérations dans la FP, à tous les
750 niveaux, la mise à plat et l'unification des primes et indemnités. Elle revendique un taux
751 unique à la hauteur maximum et refuse les modulations et inégalités. Pour la NBI, elle a agi
752 pour qu'elle soit souvent attribuée en lien avec la fonction exercée ou les conditions
753 d'exercice et s'oppose à son utilisation pour individualiser la rémunération.

754 **8.6. Les revendications de la FSU pour les actifs et les retraités**

755 La FSU construit ses revendications autour de plusieurs exigences :

- 756 ➤ le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous, actifs et retraités, ce qui suppose
757 un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et la réindexation du point d'indice sur
758 les prix. A ce titre, elle demande une augmentation immédiate de 5% du point d'indice.
759 Ces mesures doivent se traduire pour les retraités Comment surmonter la difficulté créée
760 par la loi Fillon avec la rupture du lien pensions et salaires ?
- 761 ➤ une reconstruction de la grille qui reconnaisse les qualifications et offre de espaces
762 indiciaires permettant de vraies carrières revalorisées. Dans ce cadre, de nombreuses
763 professions doivent être requalifiées en fonction de leur niveau réel. Au titre de cette
764 reconstruction, la FSU demande une mesure immédiate de 50 points d'indice pour tous.
- 765 ➤ Pour la FSU, le minimum de traitement brut de la FP doit être équivalent à 120% du
766 SMIC, soit actuellement environ 1500 euros.

767 **9. Éliminer la précarité**

768 **9.1. Quel bilan du plan Sapin ?**

769 Au terme de 5 années, 30% des personnes éligibles ont été titularisées par les voies spécifiques ;
770 d'autres grâce aux concours externes ou internes.

771 La mise en œuvre du plan s'est faite *a minima* et avec retard dans de nombreux secteurs. C'est
772 notamment le cas dans les collectivités territoriales, que l'Etat ne s'est pas donné les moyens de

773 mobiliser. Le nombre de postes offerts a fortement diminué, dès 2003 en lien avec la réduction des
774 emplois publics.
775 De nouveaux précaires ont été recrutés et, malgré les titularisations, le taux de précarité est resté le
776 même. Et c'est une nouvelle forme de précarité qui s'est développée durant cette période.

777 **9.2. Des formes encore plus dégradées**

778 **9.2.1. Les contractuels** Là où des règles avaient été acquises pour préserver un minimum de
779 garanties (par exemple pour les MA), les nouveaux contractuels connaissent des contrats dégradés,
780 relèvent des autorités locales, sans base réglementaire unificatrice. La diminution des perspectives
781 de titularisation pour les agents recrutés après 2000 a ainsi installé une nouvelle génération de
782 précaires, encore plus fragilisés, notamment avec le recours à la vacation.

783 **9.2.2. les emplois aidés** Surfant démagogiquement sur le besoin d'offrir du travail aux
784 demandeurs d'emplois, le gouvernement a substitué à des emplois de fonctionnaires ou à des statuts
785 à vocation sociale, des contrats de plus en plus courts, et bien souvent sans perspective d'avenir
786 pour les agents concernés. Le statut de MI-SE par exemple a été remplacé par le statut d'assistants
787 d'éducation avec des conditions de travail et de rémunération dégradées.

788 Les postes d'AE et d'AVS sont aujourd'hui souvent remplacés par des contrats aidés (EVS).

789 **9.3. La fausse solution du CDI, un cheval de Troie contre les statuts.**

790 La directive européenne de juillet 99 a été utilisée par le gouvernement contre le statut de la
791 Fonction Publique. Alors que son application aurait dû conduire à un plan de titularisation, le
792 gouvernement a fait le choix de transformer en contrat à durée indéterminée, le contrat des agents
793 ayant eu plus de 6 ans de renouvellements.

794 Il propose des évolutions de carrière à la discrétion de l'employeur, et écarte toute perspective de
795 titularisation. La FSU dénonce l'ambiguïté de la loi, qui permet soit d'écarter des agents de ces
796 contrats, soit de conduire au non renouvellement de contrat, notamment dans les secteurs de la
797 formation continue, l'apprentissage ou l'insertion.

798 **9.4. Les revendications de la FSU**

799 **9.4.1. Quelle titularisation ?** La revendication d'un arrêt du recours à l'emploi précaire est une
800 exigence absolue de la FSU, aussi bien pour les personnels eux-mêmes que pour les missions qu'ils
801 assurent. En effet, pour assurer un service public de qualité, les personnels doivent disposer d'un
802 emploi stable assorti de garanties statutaires.

803 La FSU a mis en avant un certain nombre d'exigences :

- 804 ➤ mettre en place un plan garantissant à tous les précaires, y compris ceux qui sont rémunérés sur
805 les ressources propres des établissements, une titularisation suivant des modalités négociées et
806 adaptées à chaque secteur.
- 807 ➤ Prévoir les moyens budgétaires à cette fin.
- 808 ➤ transformer et utiliser les crédits qui servent à financer les emplois aidés (CA et CAE) pour
809 créer de vrais emplois à temps complet dès lors que les fonctions assurées par les agents sont
810 permanentes. Il faut assurer une formation aux personnes recrutées sur ces contrats, prendre en
811 compte la qualification qu'ils ont acquise et leur garantir des débouchés.

812 **9.4.2. Comment empêcher le renouvellement de la précarité ?** La FSU considère que la
813 précarité ne peut être utilisée comme variable d'ajustement, ni pour les besoins de remplacement, ni
814 pour les fonctions qui sont par nature fluctuantes. Une véritable gestion prévisionnelle des emplois,
815 des qualifications et des recrutements, combinée à une politique de remplacement des personnels
816 par des titulaires doit permettre d'assurer un fonctionnement optimum du service public, sans avoir
817 recours à la précarité. Les besoins nouveaux doivent être couverts par des fonctionnaires et la FSU
818 considère que, si bien souvent les statuts existants le permettent déjà, la formation des personnels et
819 les évolutions de statut (modification ou création) doivent également être utilisés.

820
821 **9.4.3. Quelles garanties pour les précaires ?** La FSU dénonce l'individualisation des
822 rémunérations, du temps et de l'organisation du travail des agents. Elle y oppose le principe de
823 règles connues et applicables à tous qui se rapprochent de la situation des titulaires. Leur droit à la
824 formation doit être amélioré, de même que leur représentation.

825 **10. Action Sociale**

826 **10.1.** Le gouvernement instrumentalise l'action sociale au profit de sa politique salariale et en fait
827 un outil de la « Nouvelle GRH ». Les nouvelles mesures privilégient la prestation financière au
828 détriment de l'investissement collectif dans le domaine du logement, des crèches, de la restauration
829 collective, de l'accueil des personnes dépendantes... La généralisation des prestations de type CESU
830 (chèque emploi-service universel) et des « cartes » d'accès conduit à supprimer des prestations
831 individuelles communes à l'ensemble des fonctionnaires, tout en en confiant la gestion à des
832 entreprises du secteur concurrentiel. Enfin, la question du droit à l'action sociale des personnels à
833 statut précaire n'est toujours pas réglée.

834 **10.2.** Dans la FPT, des prestations d'actions sociales à caractère individuel ou collectif peuvent être
835 attribuées au personnel des collectivités territoriales sur décision de l'assemblée délibérante. Ce
836 système génère de nouvelles et profondes inégalités entre les agents. Pourtant dans un avis du 23
837 octobre 2003, le Conseil d'Etat constate l'absence de définition législative de l'action sociale. Pour y
838 remédier une cotisation obligatoire pour les collectivités et les établissements publics relevant de la
839 loi du 26 janvier 1984 exprimée en pourcentage de la masse salariale permettrait l'accès des agents
840 à un dispositif d'aide sociale.

841 **10.3.** La FSU revendique une politique ambitieuse et volontariste qui rompt avec la situation
842 actuelle, le développement du service social des personnels, une amélioration et une
843 démocratisation du fonctionnement des instances dédiées. Pour l'action sociale interministérielle
844 comme pour celle relevant de chaque administration, la conception de l'action sociale doit être
845 renouvelée, les moyens budgétaires abondés. Dans le cadre de la mise en œuvre de la L.O.L.F., les
846 budgets d'action sociale doivent rester clairement identifiés, être en totalité utilisés à cette fin, y
847 compris en expérimentant de nouvelles prestations. La FSU réaffirme sa revendication de voir
848 l'action sociale couvrir l'ensemble de ses champs d'intervention, notamment l'accès à la culture aux
849 loisirs et aux vacances tout en répondant à la priorité de relancer les investissements collectifs
850 (logements, crèches, restauration...). Elle revendique que les agents des établissements publics y
851 aient accès.

852 **11. Retraites**

853 La FSU revendique, pour tous les salariés du public et du privé, le droit au départ en retraite à 60
854 ans avec un taux de remplacement de 75 % pour 37 annuités et demi, ce qui passe par l'abrogation
855 des réformes Balladur et Fillon.
856 Elle se prononce pour le maintien de la répartition et réaffirme son attachement au code des
857 pensions (voir thème 3).

858 **11.1. Les pensions de retraite de la FPE dans le budget de l'État.**

859 La LOLF a créé un compte d'affectation spéciale "pensions". Cette présentation comptable contredit
860 le principe du traitement continué et peut être source, de nouvelles ponctions sur nos traitements ou
861 de nouvelles baisses de nos pensions.

862 **11.2. Revendications spécifiques**

863 Depuis la publication de la loi, la FSU est intervenue sur tous les points susceptibles d'améliorer les
864 situations, particulièrement sur les bonifications pour enfant. Les inégalités pèsent sur les revenus et
865 pensions des femmes ; la FSU demande l'attribution des bonifications pour enfants aux femmes
866 sans aucune condition et de nouveaux droits pour les hommes ayant élevé seuls leurs enfants. Elle
867 demande de même, pour compenser les interruptions de carrière, la prise en compte des congés
868 parentaux et des temps partiels, pris par les parents pour l'éducation des enfants avant 2004.
869 La FSU avait dénoncé le coût exorbitant du rachat des années d'étude et la quasi-impossibilité, pour
870 les personnels d'y souscrire. Ne devrions-nous pas demander la validation, à titre gratuit, de la
871 durée d'assurance correspondant aux années de formation ? La FSU conteste les nouvelles
872 modalités de détermination du minimum garanti et demande le retour au dispositif antérieur et sa
873 revalorisation. Elle interviendra pour remédier à la situation des fonctionnaires qui perçoivent ce
874 minimum, notamment les femmes, les poly pensionnés et ceux ayant une carrière incomplète. La
875 FSU demande l'application de la loi permettant le départ anticipé des fonctionnaires handicapés.
876 Elle agira contre l'étroitesse des dispositions projetées?

877 **11.3. Polypensionnés**

878 Pour les pensionnés relevant de plusieurs régimes, les meilleures années prises en compte par la
879 CNAV devaient l'être au prorata de la durée d'assurance dans chaque régime. Le décret publié en
880 février 2004 écarte les périodes relevant de la fonction publique.
881 La FSU agit pour que la situation des polypensionnés soit étudiée, et corrigée des inégalités.

882 **11.4. RAFP**

883 Complémentaire du développement de l'indemnitaire dans nos traitements, la retraite additionnelle
884 représente une piètre contrepartie aux dégradations programmées pour les pensions. Les employeurs
885 sont totalement dégagés de leur responsabilité et ce sont les salariés qui supporteront les aléas
886 financiers de ce fonds de pension.
887 La FSU a refusé de s'inscrire dans le débat sur les placements financiers. Elle poursuit ses
888 interventions pour la disparition de ce régime avec maintien des droits acquis pour les personnels,
889 pour l'intégration des primes dans le traitement.

890 **11.5. IRCANTEC : de graves menaces**

891 L'action syndicale a abouti au retrait d'un projet de réforme de l'IRCANTEC (complémentaire
892 obligatoire des non titulaires) qui aurait conduit à de nouvelles dégradations pour les salariés :
893 augmentation des cotisations associée à une diminution importante de la pension, 30 % à terme.
894 Pour la FSU, c'est par l'augmentation des cotisations des employeurs (l'État et les collectivités
895 locales) qu'il est possible d'assurer l'équilibre de la caisse. Le choix de recruter un contractuel
896 deviendrait moins avantageux pour les employeurs publics.
897 Le droit de surcotiser pour toutes les périodes de travail à temps partiel doit être reconnu aux affiliés
898 à l'IRCANTEC.

899 **11.6. CNRACL**

900 La CNRACL est la caisse de retraite spécifique créée en 1945 pour les agents de la FPT et de la
901 FPH. Leurs droits sont alignés sur le code des pensions civiles. Elle a dû s'endetter pour faire face à
902 ses obligations au titre de la compensation et de la sur compensation. Cette situation est aggravée
903 par le recours abusif aux emplois de non titulaires qui déséquilibre le rapport actifs/retraités. Ainsi
904 le rapport démographique qui était de 3 au milieu des années 90 était de 2,37 en 2005.
905 Cette gestion n'est pas saine et démontre le besoin de financements nouveaux et solidaires.

906 **12. Droits sociaux et protection sociale complémentaire des**
907 **fonctionnaires**

908 **12.1.** Les droits sociaux des fonctionnaires doivent être améliorés au regard des situations vécues
909 aujourd'hui. Si certains droits, notamment familiaux, ont été créés ou développés (congé parental,
910 congé de présence parentale ...), les droits à congé maladie notamment restent insuffisants. La FSU
911 souhaite voir s'ouvrir des négociations sur ces sujets Quelles revendications précises avancer ?
912 Comment les porter davantage ?

913 **12.2.** Face à la suppression de l'arrêt Chazelle, permettant l'aide des employeurs publics à la
914 protection sociale des fonctionnaires, l'objectif de la FSU, dans l'unité avec 5 fédérations de
915 fonctionnaires et la mutualité de la Fonction Publique, a été de sauvegarder un système de
916 protection sociale complémentaire préservant les solidarités indiciaires, familiales, liant actifs et
917 retraités, titulaires et non –titulaires. Si le développement de l'assurance –maladie obligatoire et
918 l'extension des droits statutaires sont des priorités, la FSU estime légitime la participation de
919 l'employeur public à la préservation et au développement des solidarités, ce qui suppose la
920 pérennisation des aides d'état, leur accroissement, et l'attribution de ces aides aux agents par
921 l'intermédiaire des mutuelles de la Fonction Publique, organismes non lucratifs. Un article de loi
922 officialise désormais la possibilité d'aides des employeurs mais la désignation des organismes
923 complémentaires n'est pas tranchée. Les conditions d'attribution de ces aides, et leur volume, feront
924 l'objet de négociations spécifiques selon les FP, et par ministère. Quelles revendications précises
925 devra porter la FSU au-delà des principes généraux de solidarités ?

926 **12.3.** L'adhésion à une mutuelle est facultative dans la FP, ce qui répond à notre conception d'une
927 assurance -maladie obligatoire étendue, et d'une mutualité dont le rôle de prévention, de recherche
928 en santé, doit être développé. Mais de nombreux agents n'y ont pas accès, malgré le crédit d'impôt
929 dont le plafond a été relevé, et les renoncements aux soins sont nombreux. Faut-il demander que
930 l'adhésion à une complémentaire soit défiscalisée pour tous les agents, ce qui en allégerait le coût ?
931 Certains veulent aller plus loin et rendre obligatoire la protection sociale complémentaire, prise
932 alors en charge très largement par l'employeur. Ce serait évidemment du « pouvoir d'achat de
933 santé » en plus, mais entérinerait un partage entre l'assurance maladie obligatoire et la
934 complémentaire.

935
936 **Glossaire**

937 A E : assistant d'éducation

938 AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

939 AVS : assistant de vie scolaire ; il accompagne l'élève ou étudiant handicapé. Assistance
940 individuelle ou collective.

941 CA et CAE : contrat d'avenir et contrats d'accompagnement vers l'emploi. Emplois aidés, contrats
942 de six mois à deux ans. Temps hebdomadaire de travail 20 ou 26 heures, rémunération sur la base
943 du SMIC horaire.

944 CAP : commission administrative paritaire

945 CET : contrat épargne temps

946 CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

947 CNAV : Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse

948 DIF : Droit Individuel à la Formation

949 EVS : emploi « vie scolaire » : emplois aidés créés sur des fonctions de surveillance ou
950 d'accompagnement.

951 EPIC : Etablissement Public Industriels et Commercial

952 FPE : fonction publique de l'Etat

953 FPT : fonction publique territoriale

954 FPH : fonction publique hospitalière

- 955 FTLV : Formation Tout au Long de la Vie
956 GIP : Groupement d'Intérêt Public
957 GPEEC : gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
958 GRETA : Groupement d'ETablissements
959 GRH : gestion des ressources humaines
960 IRPP : Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
961 LOLF : loi organique sur les lois de finances
962 PACTE : parcours d'accès aux carrières de la territoriale, de l'hospitalière et de l'Etat. Recrutement
963 par contrat de jeunes sans qualification âgés de moins de 26 ans sur des emplois vacants de
964 catégorie C. Titularisation possible sur place au terme de deux ans de contrat.
965 PLS Programme Logement Sociaux
966 PPP : Partenariats Public Privé
967 SIEG : Service d'Intérêt Economique Général
968 SIG : Service d'Intérêt Général
969 SRU : Loi Solidarité Rénovation Urbaine
970 VAE : validation des acquis de l'expérience.

971

972

83 000 car espaces compris
